un mot avant que la question d'ajournement ne soit mise aux voix. J'ai écouté avec une très grande attention le discours de mon hon. ami de Montréal-Centre (M. Rose) qui a surtout parlé des défenses du pays. Je reconnais avec lui la grande importance du sujet; mais je prétends que nous ne sommes pas encore en mesure d'apprécier les arguments de mon hon. ami, non plus que des hon. mes-Aleurs qui ont parlé sur cette question, et que c'est à peine si nous pouvons prendre la chose en considération. J'affirme qu'il ne convient pas d'introduire dans la discussion un élément de cette gravité, du moment que le gouvernement nous prive de renseignements officiels dont il est permis de le oroire en possession sur le sujet; et je me lève pour exprimer l'espoir que les hon. ministres comprendront la convenance de communiquer à cette chambre les renseignements les plus complets sur cette question. (Rooutez! écoutez!) Je suis certain, d'ailleurs, que mon hon ami qui vient de s'asseoir conviendra avec moi de la justesse de ma demande, et que nous ne saurions apprécier comme il faut cette partie de la question de confédération tant que nous n'aurons pas devant nous tous les renscignements que le gouvernement possède à cet égard. Je désire donc, et cela en commuu, je suis sûr, avec tous les hon. députés qui m'entourent, qu'avant de prolonger davantage les débats, ces renseignements importants soient communiqués à la chambre sous une forme distincte. (Kcouter ! écouter !)

L'Hon, M. J. S. MACDONALD-Mon hon. ami de Chateauguay (M. HOLTON) vieut d'appeler, avec à propos, l'attention du gouvernement sur la nécessité de mettre devant cette chambre toutes les informations désirables sur la somme qu'il nous faudra voter Pour la défense du pays. Tout le monde sait que l'Angleterre a envoyé ici des officiers chargés d'examiner l'état de défense du pays, les sites les plus propres à être convertis en forteresses et les points d'appui sur lesquels nous serions obligés de nous replier dans le cas où l'ennemi s'avancerait jusque sous nos murs; oes officiers ont rédigé leur rapport pendant que j'étais au ministère il y a déjà plus d'un an, et il me répugne de croire qu'on aurait caché aux hommes si remplis de loyauté qui composent l'administration actuelle la somme que nous aurons à voter pour ce sujet. (Ecoutez ! écoutez !) C'est là, ce me semble, une partie de la question qui neus occupe en oo moment, sur laquelle nous devrious

être renseignés avant de pouvoir traiter comme il convient le projet entier. constitution anglaise veut que tout crédit voté sur les deniers publics soit laissé à la discrétion du parlement. C'est pourquoi nous avons droit de savoir le plus tôt possible, et pour voir clair dans le projet de confédération, quelle somme on va exiger de nous sur ce sujet (Ecoutes! écouter!) Il y a encore un autre point sur lequel nous n'avons pas eu d'autres informations que celles que m'a données ce soir l'hon. député de South Oxford; le gouvernement, c'est-à-dire la partie du gouvernement qui représente le Haut-Canada et qui est responsable plus particulièrement de ses actes à cette partie de la province; le gouvernement, dis-je, ne devrait-il pas en même temps s'occuper de déterminer jusqu'à quel point les catholiques du Haut-Canada pourront se trouver en mesure de conserver leurs écoles, d'avoir leur part des deniers publics et de jouir en général des mêmes priviléges qui, suivant la déclaration du procureur-général du Bas-Canada, doiveut être accordés aux protestants du Bas-Canada? Je n'ai aucune opinion à exprimer en ce moment aur la justice des demandes faites par les protestants du Bas-Canada; je ne suis pas prêt non plus à dire ce que je ferai lorsque la question viendra sur le tapis, et lorsqu'il s'agira aussi de donner aux catholiques du Haut-Canada plus de droits qu'ils en ont; mais je prétends que le gouvernement devrait aborder de suite la question de savoir si l'on doit mettre les catholiques du Haut-Canada sur le niême pied que les protestants du Bas (intto question intéresse au plus haut point les catholiques du Haut-Canada, et à l'houre qu'il est ils sont représentés ici par une députation chargée de faire connaître leur demande. Il n'y a pas de doute que pour faire valoir ce qu'ils considérent leurs droits ils ne se serviront pas de la proposition d'accorder aux protestants du Bas-Canada les priviléges qu'ils réclament pour eux-mêmes. Tenex-vous donc pour certains que le jour où les protestants du Bas-Canada viendront réclamer leurs droits ils devront faire valoir également ceux des catholiques du Haut-Canada et se déclarer prêts à exercer envers eux la même justice qu'ils réclameront des catholiques du Bas-Canada.

L'Hôn. M. BROWN—Mon hon. ami de Cornwall (M. J. S. MACDONALD) n'est certainement pas d'accord avec lui-même en